

La ville de Houilles lance son premier budget participatif !



Après plusieurs semaines de préparation, le premier budget participatif de la ville de Houilles est lancé. A partir du mardi 5 novembre, les Ovillois âgés de 16 ans et plus pourront proposer leurs idées pour construire, ensemble, le visage du Houilles de demain.

Co-construire Houilles ensemble !

Rien ne se fera sans les Ovillois ! », avait promis Julien Chambon, maire de Houilles, pendant sa campagne. Depuis, Houilles à voix Haute, l'Observatoire citoyen, les Conseils de quartier et la Commission extra-municipale du temps long ont montré que la formule du maire n'est pas restée lettre morte. « *Les Conseils de quartier, créés en 2021, avaient déjà initié cette forme de dialogue entre les habitants et la Ville. Mais nous allons plus loin en offrant à chaque Ovillois la possibilité de proposer, puis voter, pour des projets d'intérêt général, financés et réalisés par la Ville.* » indique Christophe Haudrechy, adjoint au maire délégué à la Démocratie participative.

Le 17 octobre dernier, le Conseil municipal a voté l'application du règlement intérieur allouant une partie du budget de la commune dit « participatif » aux projets que proposeront les Ovillois lors de l'appel à idées, qui se déroulera du 5 novembre au 31 décembre 2024. Pour cette première édition, les Ovillois bénéficient d'une enveloppe de 100 000 € pour faire émerger des projets centrés sur quatre thématiques : sport, environnement et espaces verts, culture, vivre-ensemble.

Une dimension participative et pédagogique

Le budget participatif fait évoluer, par sa dimension transversale, les modes de fonctionnement internes à l'administration, notamment pour les services qui sont en

contact avec la population. Il permet aussi aux habitants de mieux appréhender le fonctionnement de l'action municipale et les processus des décisions publiques.

C'est un bel exemple d'implication directe des Ovillois et de démocratie participative qui permet d'associer le plus grand nombre de citoyens, jeunes et moins jeunes, en particulier celles et ceux qui ne sont pas encore en lien direct avec la ville (contrairement, par exemple, aux associations et aux Conseils de quartier, qui peuvent déjà soumettre, en tant qu'organisations, des propositions à la ville).

C'est avec une immense fierté que nous lançons notre tout premier budget participatif, véritable symbole de la démocratie locale. Ce dispositif marque une étape supplémentaire dans notre volonté de faire de Houilles une ville où la co-construction et l'implication citoyenne sont au cœur de notre action. Chaque Ovillois est invité à proposer, débattre et choisir des projets concrets qui, demain, amélioreront durablement notre cadre de vie commun. J'encourage vivement tous les Ovillois, dès l'âge de 16 ans, à prendre part à cette démarche afin de bâtir ensemble un avenir qui nous ressemble.

Julien Chambon, Maire de Houilles

Le budget participatif en 5 étapes

Dépôt des idées

Du 5 novembre au 31 décembre

Tous les habitants de Houilles peuvent proposer une idée, formulée avec les détails nécessaires à sa bonne compréhension. Seule condition : la personne concernée, qui peut aussi représenter un groupe d'habitants, doit être âgée d'au moins 16 ans. Le dépôt se fait en ligne via la plate-forme accessible depuis l'Observatoire citoyen, ou via le bulletin disponible dans l'Ovillois ou dans les points d'accueil à remplir et déposer à l'accueil de l'hôtel de ville dans l'urne prévue.

Analyse par le comité de suivi

Janvier 2025

Composé d'agents municipaux et de quelques élus, un comité de suivi valide la recevabilité des idées après une analyse technique, juridique et financière pour en mesurer la faisabilité.

Vote des Ovillois

Du 15 février au 15 mars

Ville de Houilles

Communiqué de presse

Le 25/10/2024 15:56

Après avis favorable de la Ville, l'idée devient un projet qui est soumis au vote des seuls Ovillois âgés d'au moins 16 ans. Le vote s'effectue en ligne via l'Observatoire citoyen et les urnes à l'accueil de l'hôtel de ville et lors des permanences en ville.

Proclamation des résultats

Avril

Une fois la phase de vote terminée, la sélection des lauréats se fait par ordre décroissant de popularité jusqu'à ce que l'enveloppe de 100 000 € soit épuisée. Les porteurs des projets sélectionnés sont contactés par les services de la Ville qui leur expliquent les modalités de collaboration et de réalisation.

Réalisation

A partir du printemps 2025

Une équipe de suivi, incluant le porteur de projet, est mise en place pour chaque projet lauréat et fixe le calendrier de réalisation. Chaque porteur s'engage ainsi à suivre cette réalisation, jusqu'à la fin de son projet.

Où déposer une idée ?

A l'accueil de la Mairie

16 rue Gambetta

Horaires d'ouverture :

Lundi et mercredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30

Mardi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h

Jeudi : de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h 30 à 17h

Samedi : de 8h30 à 12h

Sur le marché et en ville

Dates et lieux sur www.ville-houilles.fr

En ligne

Via la plateforme de l'Observatoire Citoyen de la ville de Houilles en cliquant [ici](#).

Ville de Houilles

Communiqué de presse

Le 25/10/2024 15:56

CONTACT

Paul Danielzik — Direction de la communication

Ville de Houilles

01 30 86 32 45 · paul.danielzik@ville-houilles.fr